

Compte-rendu

A Paris, le 13/02/2024

Comité social d'administration du réseau des services déconcentrés 31 janvier 2024

Présidé par : Cécile BIGOT-DEKEYSER secrétaire générale du MASA - Xavier MAIRE Chef du SRH - Bastien COTTIAT - Valérie MAQUIERE- Virginie FARJOT.

FO Agriculture représentée par : Hadda BAHRI - Yoann LE LOUARNE- Amélie SCHELL - Sylvain THIBAUT.

AU SOMMAIRE

Réponses à notre déclaration liminaire.....	2
Projet de Règlement Intérieur du CSA SD.....	2
Point d'étape sur la mise en place des CGF et bilan de déploiement.....	2
De quoi s'agit il ?.....	2
Retours sur les CGF déjà créés.....	3
Réserves de FO Agriculture.....	3
Réponses de l'administration.....	3
Conclusion et revendications de FO Agriculture.....	3
Suites du rapport CGAAER sur les missions des services déconcentrés.....	4
De quoi s'agit il ?.....	4
Un plan d'action territorial pluriannuel.....	4
Une révision des activités des Services Déconcentrés.....	4
Conclusion.....	5
Questions diverses.....	5
Emploi des contractuels.....	5
Commission Régionale d'Information et de Concertation (CRIC).....	6
Assistance sociale.....	6
Frais de déplacement.....	6
Stratégie immobilière de l'État.....	6
Médecine du travail.....	7
Temps de travail.....	7
Télétravail.....	7
Restauration collective.....	7

Réponses à notre déclaration liminaire

Voir notre [déclaration liminaire](#) « **FO Agriculture** dit "stop !" »

En réponse, la secrétaire générale précise qu'un même sujet ne sera pas traité dans différents CSA, certains relevant du CSA ministériel. Notamment, l'administration n'abordera pas dans ce CSA SD le transfert du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), car il est traité dans d'autres instances. Elle martèle ensuite qu'il n'y a pas eu de baisse d'effectifs au sein du MASA en 2023. Elle annonce même qu'il n'y aura pas de baisse pour 2024, mais plutôt une hausse de 180 emplois auxquels s'ajoutent 193 ETP créés avec la mise en place de la police sanitaire unique. Enfin, concernant l'actualité et la colère des agriculteurs, la secrétaire générale confirme que les services seront soutenus par le MASA et qu'aucune agression ne saura être tolérée.

FO Agriculture déplore que ces emplois à temps plein fassent l'objet de nombreux recrutements en contrats (bien souvent de courte durée !) et non pas en concours (pour des titulaires), et espère que l'engagement pour une « tolérance zéro » envers les agressions sera tenu.

Projet de Règlement Intérieur du CSA SD

Le règlement intérieur du CSA SD a été présenté aux organisations syndicales et plusieurs articles ont fait l'objet de corrections. Votes pour l'adoption du règlement intérieur du CSA SD

Pour : FO Agriculture, CFDT, UNSA et Alliance du Trèfle.

Abstention : ELAN

Le règlement intérieur est adopté.

Point d'étape sur la mise en place des CGF et bilan de déploiement

L'objectif était de faire un suivi de la mise en œuvre des Centres de Gestion Financière (CGF) et d'évaluer leur déploiement. Selon l'administration, cette réforme vise à améliorer la fluidité et la lisibilité des processus de dépenses, mais certains défis persistent, notamment en ce qui concerne la responsabilité comptable et les retards dans la mise en place des CGF.

De quoi s'agit il ?

Les organisations syndicales se voient présenter la transition des CPCM (Centres de Prestations Comptables Mutualisés) vers les CGF (Centres de Gestion Financière). Le CGF regroupe les services comptables partagés et reste l'ordonnateur des directions départementales interministérielles par contrat de service. L'administration précise que cette réforme rend les chaînes de dépenses plus fluides et plus lisibles, les opérations des services prescripteurs ne changeant pas. Cette réforme a été entérinée en 2019, et les transitions se font progressivement depuis 2022, le CGF de Lille étant le premier à être mis en place. Les choix de création et de sites dépendent de la volumétrie des actes."

Retours sur les CGF déjà créés

Selon l'administration, les retours sur le plan organisationnel des CGF qui ont déjà fait la transition sont positifs. Les agents trouvent intéressant de suivre toute la chaîne de la dépense. Cependant, persistent quelques craintes concernant la responsabilité comptable, et des lenteurs sont constatées lors de la mise en place des CGF par les services prescripteurs. De plus, tous les agents ne sont pas encore formés. Seul le CGF Île-de-France pose question pour l'administration : les agents expriment leur insatisfaction quant à la fusion, et l'adaptation à la culture de la direction générale des finances publiques (DGFIP) s'avère compliquée. Ce cas isolé fera l'objet de réflexions en comité de pilotage (COPIL) national avec le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTE) (CGF « bleu ») et la DGFIP.

Réserves de **FO Agriculture**

Ce retour d'expérience sur les CGF déjà créés laisse **FO Agriculture** perplexe. Depuis la mise en place de plusieurs CGF, les agents des CPCM concernés se trouvent dans une situation délicate pour certains, et ils n'ont d'autre choix que de subir cette réforme. D'autres cherchent activement des postes et sont contraints d'accepter ceux qu'ils trouvent par défaut. C'est notamment le cas des agents des corps de catégorie B, qui occupent des postes de chef d'unité au sein d'un CPCM, et qui ne trouveront pas de postes similaires au sein des DGFIP car, au ministère des Finances publiques, les agents de catégorie B ne sont pas affectés à ce type de postes managériaux.

Réponses de l'administration

L'administration répond que cette position n'est effectivement plus possible pour les agents de catégorie B. Cependant, l'expertise de ces personnes étant précieuse, les appréciations locales des organisations fonctionnelles peuvent proposer des postes comportant une dimension de supervision dans chaque CGF

FO Agriculture s'inquiète pour les agents pendant la phase de mise à disposition et rappelle que les agents mis à disposition sont rémunérés par le MASA et restent toujours affiliés à ses effectifs. À ce titre, ils devraient bénéficier des mêmes droits que tout autre agent du MASA, notamment en ce qui concerne le champ de l'action sociale, l'accès aux outils, aux portails de mobilité et de concours, entre autres.

Conclusion et revendications de **FO Agriculture**

La secrétaire générale déclare que les agents mis à disposition des DGFIP, la première année, ne peuvent plus être considérés comme des agents du MASA. L'administration rappelle ensuite le principe du volontariat ; les agents n'ont pas l'obligation de rester à leur poste et peuvent bénéficier des mesures de restructuration des services. Par ailleurs, le réseau des 'inspecteurs généraux d'appui aux personnes et aux structures (IGAPS) est chargé d'accompagner chacun des agents, comme pour toute opération de restructuration. Le décret de 2019 garantira des règles de priorité en cas de souhait de mouvement des agents des anciens CPCM, sauf si leurs compétences ne correspondent pas au poste visé. Enfin, l'administration rappelle que l'arrêté de restructuration est interministériel (MTE) et que la garantie de rémunération des agents est de trois ans, reconductible une fois, soit six ans au total.

Dans cette opération, **FO Agriculture** reste prudente quant à l'optimisation opérationnelle comptable qui sera évaluée dans le temps. Toutefois, **FO Agriculture** partage ses inquiétudes concernant le sort des agents

concernés et s'associe à toutes les organisations pour demander que les arrêtés de restructuration des CPCM aient une durée plus longue. Cela permettrait aux agents concernés par la création de CGF de bénéficier pleinement des garanties qui leur incombent en termes de primes, possibilité de retour au sein du MASA, priorité dans la mobilité, formation, et suivi particulier au sein des réseaux d'appui aux personnes et aux services (RAPS). **FO Agriculture** insiste également sur la nécessité d'obtenir une simulation financière et une fiche de poste pour chacun des agents des CPCM dès à présent.

FO Agriculture a exprimé des réserves et s'inquiète du sort des agents concernés par cette transition, appelant à des garanties prolongées pour leur réintégration éventuelle et à une meilleure information dès maintenant sur leur situation future.

Suites du rapport CGAAER sur les missions des services déconcentrés

De quoi s'agit-il ?

Cette étude du CGAAER a été menée sur la période 2021-2022, et des recommandations qui en découlent sont actuellement en cours de réalisation.

Valérie MAQUERE, déléguée au pilotage et à la transformation, a présenté les suites données au rapport du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) relatif aux « [Missions et organisation des services déconcentrés dans le champ du MAA, Comment améliorer l'utilité et l'efficacité de l'action territoriale de l'État dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation et la forêt ?](#) ». Deux suites principales ont été données à ce rapport :

Un plan d'action territorial pluriannuel

L'administration présente aux OS le plan d'action territorial pluriannuel supervisé par les préfets de région. Il concerne l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Concrètement, il conduit les préfets de région à demander aux services du MASA la mise en œuvre de feuilles de route pluriannuelles, impliquant l'État, les opérateurs et l'enseignement agricole en articulation avec les services territoriaux. Afin de mener à bien ce plan, des équivalents temps plein (ETP) ont été réévalués.

Une révision des activités des Services Déconcentrés

Les activités des services déconcentrés seront revues afin de dégager des marges de manœuvre pour les affecter ensuite aux "missions à enjeux". Les travaux sont menés selon de grandes thématiques, dont le pilotage est confié aux directions générales du MASA : la direction générale de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises (DGPE), la direction de l'Alimentation (DGAI), la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) et le Secrétariat Général (SG).

Cette démarche vise à identifier des mesures de simplification, de mutualisation, pour travailler plus efficacement, donner plus de sens aux missions, exercer dans de meilleures conditions et essayer de dégager des marges de manœuvre pour renforcer des missions sur lesquelles l'État doit être davantage présent, notamment dans la transition écologique.

Il sera également étudié l'articulation des services de l'État avec les opérateurs, par exemple la transversalité des missions des directions – régionales / interdépartementale - de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt (DRAAF, DAAF, DRIAAF) / direction départementale des Territoires (DDT).

FO Agriculture remarque que les travaux couvrent bien l'ensemble des missions techniques du MASA. Cependant, la présentation n'a pas évoqué les enjeux transversaux d'animation territoriale et d'accompagnement des transitions. Le renforcement des services sur certaines missions devra être associé à une stratégie concernant les ressources humaines (RH), adaptée sur les plans des moyens, de l'emploi, du recrutement et des formations.

Conclusion

Nous clôturons ce CSA SD avec de nombreuses interrogations en suspens. Nous espérons que l'administration prendra en compte toutes les difficultés fonctionnelles qui ont été soulevées lors de cette réunion. Ce CSA s'est tenu dans un contexte de crise agricole, et les récentes annonces du gouvernement laissent présager des semaines difficiles dans l'exécution de nos missions.

Nous vous encourageons donc à nous signaler toutes les difficultés rencontrées !

N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations ou les difficultés que vous avez pu rencontrer (accompagnement, salaire, accueil ou toutes autres difficultés RH...) ou celles que vous pourriez rencontrer. Cela permettra notamment à l'administration de les prendre en compte lors du prochain CSA SD.

*L'équipe **FO Agriculture** du CSA des Services Déconcentrés*



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr



Questions diverses

Emploi des contractuels

Dans le cadre de la régularisation en cours des indices des agents contractuels avec les nouveaux référentiels, il est prévu de tenir compte de l'expérience acquise de ces agents, qui a d'ailleurs suscité leur embauche. Renvoi vers le Flash info RH de décembre.

Pour la paie, la forte croissance du nombre de contrats entraîne des exigences de rapidité, avec une anticipation de 1,5 mois pour le paiement. En 2024, la possibilité d'utiliser plusieurs dates de remise de paie par mois sera testée.

Concernant les contrats courts, de moins de 6 mois au niveau départemental, depuis le 1er janvier 2024, la gestion est confiée aux services déconcentrés.

L'action est menée en concertation avec les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) afin d'éviter de faire remonter au niveau national des contrats, ce qui risquerait de ralentir le traitement des dossiers et de répondre aux besoins de recrutements rapides.

Un dispositif de formation et d'accompagnement, auquel les SG des DRAAF/DAAF/DRIAAF ont été invités à participer, est mis en place.

L'administration souligne toutefois qu'il n'y a pas de transfert d'ETP !!! Inacceptable pour FO Agriculture !!!

En ce qui concerne l'externalisation des missions, l'administration tente de "rassurer" les OS... Seules celles déjà externalisées le resteront et il n'y en aura pas d'autres...

A la demande de **FO Agriculture**, l'administration répond fermement que les secrétariats généraux des DRAAF/DAAF/DRIAAF ne suivront pas le modèle des SGCD.

Commission Régionale d'Information et de Concertation (CRIC)

Les OS soulèvent l'absence de "CRIC" (Commission Régionale d'Information et de Concertation) dans certaines régions. L'administration estime que cette instance relève des SD et elles sont libres de les organiser.

Assistance sociale

FO Agriculture souhaite évoquer la situation des assistantes sociales. Quel est le fonctionnement de ce réseau ? Quelles sont leurs positions administratives respectives et quelles sont leurs évolutions ? Le bilan de leurs activités ?

L'administration répond que le service social du personnel est composé de 16 assistant(e)s et d'une conseillère technique, rattachés au bureau des actions

sociales. C'est un corps interministériel, tous les agents sont donc en PNA. Le bilan d'activité a été présenté lors de la FS du CTM en octobre 2023.

FO Agriculture souhaite évoquer les possibilités de promotion et d'évolution des assistantes au MASA lors d'un prochain CSA.

Frais de déplacement

L'administration reconnaît les difficultés rencontrées par les agents lors de la réservation des billets de train et des nuitées via Chorus DT. Le marché avec le prestataire Globéo prend fin en juin 2024 et ne sera pas reconduit. À ce jour, elle ne connaît pas le nouveau prestataire car il s'agit d'un marché interministériel. Les délais de validation (train, avion) sont très courts, mais cela ne changera pas avec la fin du marché Globéo. Des messages automatiques seront programmés via Chorus DT pour informer les VH1 et accélérer la validation.

Stratégie immobilière de l'État

Quel est le bilan de la circulaire « immobilier de l'État » sur les services déconcentrés ?

Y a-t-il eu des échanges avec le ministère de l'intérieur sur le programme 348, rénovation des bâtiments administratifs ?

L'administration répond que la stratégie immobilière en région n'est pas du ressort du MASA et relève du préfet de région.

FO Agriculture regrette qu'aucun échange ne soit conduit pour évoquer les difficultés des services territoriaux lors de déménagements et de travaux de bâtiments administratifs dans les territoires.

FO Agriculture invite toutefois tous les collègues ayant localement des difficultés dégradant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail, provoquées lors de travaux programmés par la feuille de route immobilière de l'État, à nous les faire remonter.

Ils seront évoqués lors de la Formation Spécialisée du CSA des services déconcentrés.

Médecine du travail

Pour répondre à la pénurie de médecins dans les territoires, le MASA envisage de nouvelles dispositions plus polyvalentes avec les métiers paramédicaux, infirmiers, etc.

Une boîte à outils a été élaborée avec les SG des DRAAF/DAAF/DRIAf pour permettre de faire appel aux combinaisons possibles. Il est nécessaire de favoriser le conventionnement là où c'est possible. La MSA a tendance à se désengager à cause de la pénurie de médecins. En cas de situation délicate, le MASA pourra faire appel au médecin du travail en central.

Les organisations syndicales demandent de faire une cartographie des difficultés du suivi médical des agents lors du prochain CSA.

Temps de travail

Est-il envisagé de réviser la note de service sur le temps de travail, en adaptant les mesures des RIALTOS aux réalités du terrain pour éviter les écrêtages préjudiciables aux agents (régions XXL, Services Santé des Forêts, contrôles intrants, réunions) ?

Est-il possible d'harmoniser les récupérations mensuelles avec les DDI, à raison d'1 jour par mois ?

Peut-on supprimer les écrêtages des heures réellement effectuées par les agents (dépassements ponctuels au-delà des 10h/jour et des 12h/mois) ?

Quelles évolutions sont prévues pour l'outil d'enregistrement Casper ?

Peut-on laisser aux agents le choix d'opter pour le forfait (avec les avantages et les contraintes inhérents

à chaque choix) ? Avec une définition harmonisée des différentes possibilités au niveau national pour éviter les distorsions de traitement entre les régions ?

L'administration répond qu'il n'y a pas eu de changement substantiel depuis la réorganisation territoriale de 2015 et les instructions ad hoc. Cependant, elle a néanmoins pris en considération nos revendications et accepte d'étudier cette demande.

FO Agriculture souhaite la constitution d'un groupe de travail pour proposer des outils et méthodes permettant une meilleure adaptation de la gestion du temps de travail aux spécificités des services et de leurs contraintes. Ce sujet est d'autant plus pertinent que le Premier Ministre a demandé aux ministères d'expérimenter la semaine en 4 jours. Nous réitérerons cette demande lors des prochaines instances.

Télétravail

Avec la signature du nouvel accord, sera-t-il possible de supprimer toutes les mesures plus contraignantes qui existent dans certains accords locaux et qui pénalisent les agents des SD, notamment les cadres ?

L'administration renvoie vers le comité de suivi du télétravail.

FO Agriculture constate toutefois que l'administration n'a pas la volonté d'harmoniser et de supprimer les libertés d'adaptation locales / subsidiarités par les directions dans les régions.

Restauration collective

L'administration s'engage à étudier les situations problématiques, le ticket restaurant n'étant proposé qu'en dernier recours seulement.